

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 812 869,40 €
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS
421 203 993 R.C.S. AGEN

Tonneins, le 15 novembre 2017

Accès Industrie

MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE ACCES INDUSTRIE

En application des dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2, 235-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), la société Financière Accès Industrie, société par actions simplifiée au capital de 170.889,14 euros, dont le siège social est situé 2, rue du Pont de Garonne à Tonneins (47400), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 488 677 030 (« **Financière Accès Industrie** »), a décidé d'offrir irrévocablement aux actionnaires de la société Accès Industrie, société anonyme au capital de 1.812.869,40 euros, dont le siège social est situé 2, rue du Pont de Garonne à Tonneins (47400) (« **Accès Industrie** ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 421 203 993 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0010567032, d'acquérir la totalité de leurs actions Accès Industrie au prix de 7,57 € par action dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire en application des dispositions de l'article 237-14 du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »).

A la clôture de l'Offre, les actionnaires minoritaires d'Accès Industrie détenaient moins de 5% du capital et des droits de vote d'Accès Industrie (1). En conséquence, l'initiateur a, conformément à l'intention, exprimée aux termes de l'article 1.2.8 de la note d'information, décidé de procéder à la mise en œuvre d'un Retrait Obligatoire qui sera accompagné de la radiation de la cote des actions Accès Industrie.

Les conditions nécessaires étant réunies, l'AMF a indiqué, dans son avis du 14 novembre 2017 (Décision Information n°217C2643), que le Retrait Obligatoire sera mis en œuvre le 17 novembre 2017, date à laquelle les actions Accès Industrie seront radiées du marché Euronext Growth d'Euronext Paris et seront transférées à Financière Accès Industrie moyennant une indemnisation de leurs propriétaires. Le Retrait Obligatoire sera réalisé au même prix que l'Offre, soit une indemnité payable en numéraire de 7,57 € (nette de tous frais) pour chaque action Accès Industrie et visera un maximum de 226.277 actions représentant 271.172 droits de vote soit 3,74% du capital et 2,46% des droits de vote d'Accès Industrie (1).

Le 17 novembre 2017, le montant de l'indemnisation sera versé sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès du Crédit Industriel et Commercial (affilié 025, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9), centralisateur des opérations d'indemnisation auprès duquel les intermédiaires financiers teneurs de compte devront demander l'indemnisation

correspondant aux avoirs de leurs clients. Conformément aux dispositions de l'article 237-6 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants-droit seront restés inconnus seront conservés au Crédit Industriel et Commercial pendant une durée de 10 ans à compter de la date du Retrait Obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

La note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visée par l'AMF le 17 octobre 2017 sous le n° de visa 17-553 ainsi que le document « Autres informations » établi par Financière Accès Industrie et déposé à l'AMF le 17 octobre 2017 sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Financière Accès Industrie (www.financiere-acces-industrie.com) ainsi que, sans frais, auprès du Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions) , 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9.

La note en réponse établie par Accès Industrie visée par l'AMF le 17 octobre 2017 sous le n° de visa 17-554 ainsi que le document « Autres informations » établi par Accès Industrie et déposé à l'AMF le 17 octobre 2017 sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet d'Accès Industrie (www.acces-industrie.com) et ainsi que, sans frais, auprès du Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9.

(1) sur la base d'un capital composé de 6.042.898 actions représentant 11.014.053 droits de vote, sur la base du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Prochain rendez-vous 2017 :

Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2017: 13 février 2018

A propos d'Accès Industrie

Spécialiste de la location de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux.

Coté sur Euronext Growth Paris - Code ISIN FR 0010567032

www.acces-industrie-groupe.com

Informations actionnaires

Faustine Verdini

Tél. : + 33 (0) 5 53 88 27 98

finances@acces-industrie.com